

Formulaires de mobilité interne 2023-2024

Le 18 janvier 2023

Mesdames,
Messieurs,

Nous vous transmettons deux (2) formulaires relatifs à la mobilité interne du personnel régulier de soutien administratif, paratechnique et technique (à l'exclusion du personnel régulier de l'adaptation scolaire et des services de garde).

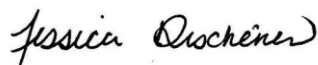
Il s'agit d'une disposition prévue dans vos arrangements locaux aux articles 7-8.00 et suivants, qui permettent à une salariée ou un salarié d'être muté/e à un autre poste de la même catégorie d'emploi.

Ces formulaires sont également disponibles en version PDF modifiable sur le [Portail Employé](#) dans la section Ressources humaines/Documents/Personnel de soutien/Soutien administratif, technique et paratechnique/Mobilité interne.

Il est important de noter que la transmission de ces formulaires doit respecter les délais prévus :

- ✓ **10 mars 2023 à 16h00** pour la mobilité interne
- ✓ **12 mai 2023 à 16h00** pour l'échange poste à poste

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jessica Deschênes, CRHA
Directrice adjointe
Services des ressources humaines